

COMPTE RENDU DU BUREAU SYNDICAL

Mercredi 8 novembre 2023 à 9h

Elus du bureau présents : Philippe DELAPLACETTE, Charles ZILLIOX, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Christophe DELORD, Philippe GENTY, Diane VIGIER, Claudine PERROT-BERTON, André FERRAND

Elus du bureau excusés : Thierry KOVACS, Simon PLENET, Sylvie DEZARNAUD, Frédéric DUBOUCHET

Techniciens SCOT présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMON, Léontine PRIMARD

Lieu : Salle du Lavoir, Châteauneuf de Galaure

Horaires : 9h - 11h30

ORDRE DU JOUR

Introduction du Bureau

- ❖ Validation du compte-rendu du Bureau du 4 octobre 2023
- ❖ Validation de l'ordre du jour
- ❖ Point sur l'agenda
- ❖ Retour sur la conférence de l'habitat + chiffres clés crise de l'immobilier 2023
- ❖ Retour sur l'étude sur les modèles économiques : où atterrir ?
- ❖ ZAN : discussion sur l'impact de l'abandon de la révision du SRADDET
- ❖ Point sur l'état d'avancement du plan de mandat
- ❖ Point Rives Nature : retour sur l'AG 2023 et les ABC
- ❖ Point UNESCO : présentation par les porteurs de projet et présentation de l'analyse du marché de préfiguration

Charles Zilliox profite de ce bureau pour faire part de sa démission du poste de Vice-Président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. De fait, il n'occupera plus le poste de Vice-Président du SMRR à partir de fin 2023. Il devrait être remplacé par Serge Rault, actuel Président de l'EPCI.

VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 4 octobre est validé à l'unanimité. L'ordre du jour du présent Bureau est approuvé à l'unanimité.

POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu **le mercredi 6 décembre à 10H à Vienne**. Le premier Bureau de l'année 2023 aura exceptionnellement lieu le **mercredi 10 janvier à 17H30 à Vienne** sous la forme d'un séminaire de travail sur la feuille de route du SMRR. Les Conseils de Syndicaux de présentation du DOB et de vote du Budget sont programmés les 7 février et 20 mars à 18H30.

Les équipes du SMRR iront présenter leur bilan annuel auprès du Bureau des Maires d'Annonay Rhône Agglo le jeudi 9 novembre à 9H.

Concernant les travaux de la Fédération des SCOT, les équipes du SMRR ont participé le 10 octobre dernier à un comité technique du Club Ville et Aménagement où une présentation du SCOT à l'heure du ZAN a été réalisée. Les équipes du SMRR se sont rendues à une rencontre technique avec les SCOT voisins de l'InterScot Drôme et Ardèche le lundi 16 octobre. Par ailleurs, tous les élus sont invités à un séminaire sur la démographie à l'échelle des SCOT organisé le mercredi 29 novembre à Lyon par l'Inter-Scot AMELYSE. Philippe Delaplacette et Claudine Perrot-Berton ont prévu de participer. Enfin, la prochaine rencontre des Présidents des SCOT de l'AMELYSE aura lieu le mercredi 10 janvier matin dans le Bugey.

Concernant les réunions relatives aux SCOT, PLU et Cartes communales, plusieurs réunions ont été organisées en octobre dans le cadre de la finalisation du PLUIH d'Annonay Rhône Agglomération (PPA finale), de la révision du PLU de Saint-Romain d'Ay ainsi que dans le cadre de l'élaboration du SCOT Sud Provence Baronnies. Les équipes du SMRR se sont aussi mobilisées lors de réunions avec la commune de Châteauneuf de Galaure (restitution étude CAUE) et la commune de Chavanay (projet Oenotouristique de la famille Pichon). En novembre, le SMRR se mobilisera pour des réunions relatives à des projets urbains sur les communes de Champagne, Saint-Sorlin en Valloire et Saint-Rambert d'Albon. Le SMRR participera par ailleurs à des réunions sur le PLU d'Andance et le PLUI de Vienne Condrieu Agglomération (PPA restreinte sur l'agriculture).

Concernant le volet économique, les équipes du SMRR ont participé au séminaire de lancement de l'AMI Territoire Productif, Sobre et Créateur de Valeur organisé par l'Etat à Saint-Cyprien. Le Président Philippe Delaplacette a rencontré les gestionnaires de l'aéroclub d'Albon. En novembre, plusieurs réunions sont programmées dans le cadre de l'étude sur les friches, notamment à Châteauneuf de Galaure, Saint-Apollinard, Saint-Vallier et Munas à Ardoix/Quintenas. Enfin, le SMRR accueillera sur le territoire de la CCPDA la prochaine étape de la caravane de la ruralité organisée par le Ministère éponyme les 13, 14 et 15 décembre autour des enjeux des activités productives en milieu rural.

Concernant le volet déplacement, Christophe Delord et le SMRR ont participé au COPIL du 6 octobre à Givors sur les mobilités du Sud Lyonnais. Le SMRR ne pourra pas participer au prochain COPIL prévu le 13/11 sur le volet ligérien.

Concernant le volet habitat, Diane Vigier et les équipes du SMRR ont organisé la 3^{ème} conférence de l'habitat des Rives du Rhône le vendredi 20 octobre à Chanas. Philippe Delaplacette, Diane Vigier et Philippe Genty sont intervenus, plusieurs élus du Bureau étaient présents. Cette rencontre était centrée sur les enjeux de santé, du vieillissement et de la biodiversité dans l'habitat et le logement (voir ci-après).

Concernant le volet énergie/santé/climat, les équipes du SMRR ont participé à une réunion d'avancement de l'étude sur la santé et l'urbanisme en cours de réalisation avec l'ARS et l'ORS. Sur le volet énergies, le SMRR organise une visite de la centrale villageoise de PV de la commune des Haies avec les élus de Lalouvesc le 7 novembre.

Concernant le volet EAU, plusieurs réunions ont été programmées en octobre : COPIL du PGRE Cance le 10 octobre et CLE du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence le 20 octobre dernier. En novembre, les équipes du SMRR se rendront aux assises de l'eau de la Drôme et plusieurs rencontres sont programmées avec les services de la DDT38 et la DREAL dans le cadre de la préparation des prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône.

Concernant le volet Environnement, l'association Rives Nature a organisé son assemblée générale annuelle le 10 octobre à Saint-Maurice l'Exil. A cette occasion, de nouvelles élections de l'exécutif de l'association ont eu lieu (voir ci-après). Rives Nature a pu participer à un webinaire de l'OFB sur le prochain appel à projet Atlas de Biodiversité Communale (ABC) le 5 octobre dernier et à une formation sur l'animation de la fresque de l'eau. En novembre, Rives Nature organisera deux séances d'ateliers avec les 6 EPCI du SCOT dans le cadre de la révision du Label Projet à Biodiversité Positive et participera au COPIL sur la Loutre.

Concernant le volet agriculture et forêt, André Ferrand participera avec les équipes du SMRR à la conférence sur l'agriculture organisée par Vienne Condrieu Agglomération le lundi 13 novembre.

Concernant les réunions de Révision de la charte du PNR du Pilat, le prochain comité de pilotage aura lieu le 15 décembre à 9h30 à la Maison du Parc à Pélussin. En octobre, le SMRR s'est mobilisé lors de plusieurs réunions dont le COPIL "Résilience, énergie et paysage dans le Pilat" et des réunions techniques relatives à la révision de la charte (Plan de paysage des transitions du Pilat, réunions sur les dispositions pertinentes...).

Enfin, 3 COTECHS ont été organisés avec les techniciens des EPCI dont urbanisme, énergie et économie.

[\[RETOUR SUR LA CONFERENCE DE L'HABITAT + CHIFFRES CLES CRISE DE L'IMMOBILIER 2023](#)

Adeline Menneron présente le bilan de la 3^{ème} conférence pour l'habitat des Rives du Rhône qui s'est tenue le 20 octobre dernier à Chanas.

Nous constatons une adéquation entre diminution de la croissance de la population et vieillissement de la population. Dans le meilleur scénario, nous serions à une augmentation de la population de 0,58% par an, sinon la population augmenterait autour de 0,13% à 0,58% par an. De plus, d'ici 2050, près de 30% de la population sera considérée comme retraité (+65 ans). Ces constats imposent de revoir notre manière de concevoir les politiques de l'habitat dans l'aménagement du territoire, notamment que le logement doit être adapté au vieillissement de la population. Ce qu'il faut retenir

de cette conférence : améliorer la santé de la population passe par une politique d'aménagement qui promeut la qualité des opérations, travailler sur le parcours logement des habitants et des besoins des personnes vieillissantes et se positionner sur la biodiversité, la nature, l'amélioration du cadre de vie au cœur de nos projets.

Après une introduction en visio sur l'urbanisme favorable à la santé de Guilhem DARDIER, Enseignant à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, deux tables rondes ont été organisées :

- Table ronde N° 1 : sur le logement bienveillant au défi du vieillissement de la population avec :

Corentine BAUDRAND - ingénieure culturelle et artiste tout terrain et Lorette KEPPLER - doctorante en géographie de l'association Vieillir vivant - témoignage sur l'habitat pour les personnes âgées - Samuel COPPEL - Directeur Adjoint de Drôme Aménagement Habitat - gamme de produit de l'adaptation au développement de logements adaptés aux différents degrés de dépendance - Maire Liesse d'ORLEANS - Chargée de développement de projets et Mattia LAMOUROUX - chargé du développement immobilier de CetteFamille - produits logements adaptés pour sénior -

- Table ronde n°2 sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement avec :

Philippe GENTY - Président de l'association Rives Nature et Yannick SIMON - charge de missions - nouveau label « projet à biodiversité positive »
Bérangère BOUVIER - Directrice Générale AURA Bouygues Immobilier - Démarche groupe et exemples d'opérations
André MONDANGE - Maire de Péage de Roussillon, Léonard VIGLIANTE - DGS et Matéo DARNE - responsable du service Urbanisme - projet de renaturation de la Place Paul Morand

Quelques données clés de cette 3^{ème} conférence de l'habitat :

- 88 participants présents (sans l'équipe SMRR) et 53 encore présents à la conclusion
- 32 élus dont une majorité de maires
- Nos 6 EPCI étaient représentés
- 13 techniciens dont 5 EPCI + services de l'Etat (DDT 38 et ARS)
- 43 partenaires dont une majorité d'opérateurs d'immobiliers (bailleurs, promoteurs) et des agences immobilières/notaires/services immobiliers
- 15 intervenants dont 14 en présentiel et 1 en visio
- 105 slides projetées dont plus de 20 projets partout en France
- 3h de présentation (démarrage à 9h15 et finalisation à 12h15)

La prochaine conférence, programmée à l'automne 2024 pourrait s'intéresser à la question des tissus urbains existants et les leviers pour les densifier.

LA CRISE DE L'IMMOBILIER

Un point sur la crise du logement a été abordé durant le Bureau avec le constat que la France est incapable de produire assez de logements. L'année 2023 devrait connaître la 2^{ème} plus forte baisse des ventes depuis 1990 avec plus de 150 000 transactions en moins depuis 2022. Le secteur de l'immobilier est en crise au niveau de l'offre et de la demande de logements. Il est également inégalitaire, puisque certains territoires seront plus attractifs que d'autres en termes d'offres et de ventes. Cela impacte le modèle actuel de l'accessibilité au logement en France. C'est la raison pour laquelle des mesures concrètes et efficaces doivent être mises en place. Les raisons comprennent l'augmentation des coûts des matériaux due à l'inflation croissante, la charge foncière devenue si élevée qu'aucun modèle économique viable n'est trouvé, les défis d'accès au crédit avec une triplée des taux immobiliers en moins de 18 mois, et une diminution du pouvoir d'achat immobilier.

Parmi les facteurs explicatifs de cette crise de grande ampleur :

- Le renchérissement du coût des matériaux,
- La difficulté d'accès au crédit
- Le fait que la charge foncière est tellement importante que l'on ne trouve plus de modèle économique
- **L'augmentation du prix du foncier :**

En 6 ans le prix du foncier a augmenté de 29 % du prix du mètre carré sur un terrain constructible. Les coûts de construction et celui du foncier peuvent représenter jusqu'à 40 % du prix d'une opération contre 15 % en moyenne avant. Entre septembre 2022 et septembre 2023, le prix du m² en Auvergne Rhône Alpes est passé de 3169 euros à 3508 euros. Depuis février 2015 le prix du m² a augmenté de 1195 euros.

- **Les coûts des matériaux :**

Les prix des matériaux ont augmenté de 27% entre janvier 2022 et janvier 2023.

Aujourd'hui, les acheteurs font face à deux problématiques :

- La hausse du coût des matériaux depuis fin 2021 qui s'est poursuivie en 2022 et en 2023 ;
- Une pénurie de certains matériaux, notamment depuis la guerre en Ukraine et les difficultés d'approvisionnement des professionnels. Ce sont surtout les matériaux qui nécessitent beaucoup d'énergie pour leur élaboration qui voient leurs coûts augmenter tels que le carrelage, la menuiserie PVC, la miroiterie et la vitrerie.

- **Autre constat :**

La transition écologique demeure trop coûteuse pour les classes moyennes et les plus modestes. Malgré les aides publiques, la rénovation thermique d'un logement ou l'achat d'une voiture électrique représente plus d'une année de revenus pour la plupart des Français, selon une étude de l'Institut de l'économie pour le climat.

Malgré l'augmentation importante des aides, le reste à charge des travaux de rénovation thermique reste trop élevé pour une grande partie des ménages s'élevant de 25 000€ à 50 000€.

Dans ce contexte, les projections démographiques et de production de logements neufs du SCOT de 2019 pourraient être réinterrogées. Une étude actualisée des chiffres produits par Adequation sera commandée début 2025 dans le cadre de l'évaluation obligatoire du SCOT à 6 ans. Sans attendre, le Président propose qu'un travail prospectif soit engagé pour mesurer les premiers impacts sur notre projet de territoire.

[PROPOSITIONS D'ATERRISSAGE DE L'ETUDE SUR LE PANORAMA ECONOMIQUE DES RIVES DU RHONE A TRAVERS L'AMI TERRITOIRES PRODUCTIFS, SOBRES ET CREATEURS DE VALEURS (EBER ET ARA) ET A TRAVERS LA CARAVANE DE LA RURALITE (CCPDA).

Pour rappel, le SCOT des Rives du Rhône est lauréat avec les 5 DDT de son territoire de l'AMI **TERRITOIRES PRODUCTIFS, SOBRES ET CREATEURS DE VALEURS** lancé par le Ministère de la transition écologique suite à l'étude réalisée par Magali Talandier et Manon Loisel dans le cadre du panorama & économique des Rives du Rhône. A la clé, 150K€ d'études pris en charge par l'Etat pendant 18 mois et l'organisation de 3 ateliers sur les enjeux productifs sur les territoires d'Inspira et des zones économiques de niveau SCOT d'Annonay Rhône Agglomération.

Les livrables seront à définir en fonction des besoins des 2 EPCI mais des OAP, des plans masses ou des études thématiques (controverses sur l'eau...) sont envisageable. Un AMO national sera retenu dans les prochaines semaines dans ce sens.

Enjeux identifiés pour la ZI Inspira : Travailler l'acceptabilité des projets industriels et grandes zones économiques, notamment auprès de la société civile ; Anticiper la transition vers une maîtrise des besoins en eau.

Enjeux sur les zones d'Annonay Rhône Agglo : Comment travailler ensemble pour mieux peser à l'échelle nationale en matière de développement industriel.

Enjeux communs aux deux sites : Quelle capacité du territoire à se démarquer dans le paysage de la réindustrialisation ; La problématique de l'emploi féminin ; Quelle place pour l'intérim dans la stratégie économique ; Enjeux liés à la formation ; Quelle nouvelle gouvernance pour accompagner le changement de modèle.

Un premier événement de lancement aura lieu fin janvier 2024 en soirée à Champagne, à mi-chemin entre les 2 sites retenus. Les Préfets de l'Isère et l'Ardèche ou leurs sous-préfets seront mobilisés aux côtés des DDT.

En parallèle de cet AMI, notre territoire a retenu l'attention du Ministère en charge des Collectivités Territoriales et de la Ruralité, qui vient de lancer un dispositif national visant à identifier et valoriser les initiatives inspirantes mises en place dans les ruralités.

Ce dispositif s'intitule **Caravane des ruralités**. L'objectif est de comprendre et diffuser les initiatives mises en œuvre par les acteurs, publics et privés, sur les territoires ruraux. Pendant trois jours chaque mois, la Caravane s'arrête dans un territoire et les acteurs nationaux recueillent des retours d'expérience de terrain pour nourrir les politiques publiques des ruralités de demain.

Les trois premiers voyages porteront sur le thème de l'industrie. Au croisement des enjeux ruraux et industriels, les organisateurs de la Caravane ont considéré que la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche pouvait être un territoire riche d'enseignements.

Nous sommes donc sollicités pour accueillir un arrêt, les 13 - 14 et 15 décembre prochain. Le programme sera fait de temps collectifs de réflexion, en présence de la Ministre Dominique Faure (jour à confirmer) et d'une équipe de chercheurs, et de visites de terrain, pour faire remonter les initiatives des acteurs. Plusieurs communes de la CCPDA sont identifiées par accueillir cet événement dont Laveyron, Saint-Uze, Châteauneuf de Galaure, Sarras... Des visites d'entreprises industrielles auront lieu lors de cet événement.

[ZAN : DISCUSSION SUR L'IMPACT DE L'ABANDON DE LA REVISION DU SRADDET

Le Président Philippe Delaplacette rencontrera la préfète de région AURA le 14 novembre avec Bruno Forel, représentant régional de la Fédération des SCOT.

Pour rappel, la loi (art. 194 de la loi climat et résilience) a, dès l'origine, prévu la situation où le SRADDET ne remplirait pas ses obligations légales à temps, soit désormais avant le 22 novembre 2024. Dans ce cas, les SCoT (et les PLU ou cartes communales en l'absence de SCoT) doivent engager une procédure tendant à intégrer l'objectif national de réduction de moitié de la consommation foncière puis tendre vers le ZAN. Cette hypothèse, priverait les SCOT d'objectifs "territorialisés" par le SRADDET... et donc de possibilité de "mutualisation régionale" des projets d'envergure régionale. De la même manière, si le SCoT « climatisé » n'entre pas en vigueur avant le 22 février 2027, les « ouvertures à l'urbanisation » seraient suspendues.

Le Projet de décret relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols prévoit que les SRADDET territorialisent en « considérant les efforts de réduction déjà réalisés pour territorialiser » mais également être considérée au regard des « enjeux de maintien et de développement des activités agricoles, notamment de création ou d'adaptation d'exploitations ». Le projet de décret ne semble pas avoir intégré la possibilité d'un SRADDET carencé. Par ailleurs, la loi semble muette sur la façon dont les projets d'envergure nationale ou européenne devraient être pris en compte en cas de SRADDET carencé.

Enfin, dernier questionnement sur le projet de loi industrie verte qui cible les SRADDET (et donc de facto les SCoT) pour intégrer le compte foncier logistique et industriel dans la modification en cours. Or, au-delà de la suspension du travail sur le SRADDET, nous n'avons pas non plus la liste, le périmètre et l'enveloppe de ces projets.

En complément, les équipes du SMRR présente la synthèse des propositions formulées par l'AMF en faveur d'une nouvelle fiscalité à l'heure du ZAN (voir le support).

POINT D'AVANCEMENT DU PLAN DE MANDAT 2020/2026 DU SMRR

Cédric Lansou présente l'état d'avancement du plan de mandat en cours suite à la feuille de route validée début 2021 par les élus du Bureau du SMRR.

1/ APPLIQUER LE SCOT

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Mise en compatibilité des documents inter-communaux	En cours (action réalisée sur la durée)	
Avis sur les PA/PC et projets commerciaux	En cours (action réalisée sur la durée)	Avis régulièrement donnés. Des projets ont été améliorés grâce à ce travail. Plusieurs saisines volontaires de la CDAC.

2/ PARTAGER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Réunir la conférence économique territoriale	En cours (action réalisée sur la durée)	3 conférences organisées (une par an)

Associer les techniciens et élus communautaires	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs Cotech : aménagement, économie, eau, énergie, mobilité/déplacements. Organisation de journées de formation thématiques (désimperméabilisation, démarche ERC).
Liens avec la société civile (presse, sites Internet,...)	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs articles dans la presse locale et spécialisée, articles dans les journaux municipaux et communautaires, articles sur les sites Internet du SMRR et des collectivités.
Rencontres régulières (séminaires, conférences)	En cours (action réalisée sur la durée)	3 conférences de l'habitat. Plusieurs visites de projets du territoire.

3/ ANIMER ET ACCOMPAGNER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Etude sur le lotissement de qualité	Terminée	Réflexion possible en 2024 sur la question de la densification des espaces sous occupés (lotissements, tissus peu denses) prenant en compte la question des espaces qu'il ne faut pas densifier (réseaux insuffisants, accès difficiles, tensions...)
Accompagner les collectivités sur des études pré-opérationnelles	En cours	Etudes friches en cours. Quid des suites de cette étude : arrêter, continuer uniquement sur les friches, étendre sur d'autres types de sites (ZAE, zones commerciales, secteurs d'habitat...)? Proposer de passer un marché à bon de commande avec recherche de subventions en amont qui pourrait aussi être déclenché par les communes et EPCI ?

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Réflexion sur la stratégie ERC avec Rives Nature	Terminée	Intégration à venir dans la prochaine révision du SCOT
Echanges et sensibilisation sur l'urbanisme favorable à la santé	En cours	Commande d'un diagnostic santé à l'ARS. Traitement de la thématique dans la 3 ^{ème} conférence de l'habitat.
Réactivation du réseau des acteurs de l'eau	En cours	Organisation d'une conférence de l'eau avec les 5 DDT en 2024. Nécessité de s'impliquer plus en avant sur cette thématique ressource en eau qui devient problématique sur le territoire.
Réaliser une étude d'opportunité sur la SLGRI	Terminée	Organisation d'une conférence de l'eau avec les 5 DDT en 2024. Le SMRR doit-il s'engager plus en avant sur cette thématique ?
Etude sur le panorama économique des Rives du Rhône	Terminée	Poursuite des réflexions avec l'atelier des territoires engagé avec les 5 DDT. Intégrer les réflexions engagées dans le cadre de la démarche de la « caravane de la ruralité »
Etude sur les enjeux de coordination/complémentarité de l'offre de transports/déplacements	Non réalisée	
Etude sur la désimper-méabilisation	Terminées (non prévue initialement)	Intégration des cahiers dans la révision de la charte projet à biodiversité positive et révision SCOT

Etude sur les zones commerciales périphériques et le futur volet L du DAACL	Terminées (non prévue initialement)	2 EPCI souhaitent postuler à l'AMI Etat sur les zones commerciales périphériques et entrées de villes. Accompagnement du SMRR prévu dans le cadre de ces démarches si besoin.
---	-------------------------------------	---

4/ OBSERVER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Inventaire des friches économiques	Terminée	La démarche a permis d'engager la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des friches.
Suivi de la production d'EnR	En cours	Plusieurs rencontres avec des acteurs EnR organisées. Etudes de capacités avec des acteurs EnR réalisées.
MAJ Orthophoto et BD OccSol	En cours (action réalisée sur la durée)	Réalisation de l'analyse de l'artificialisation obligatoire tous les 3 ans pour les EPCI
Inventaire des vieilles forêts	En cours	Pré-cartographie réalisée. Premiers passages terrains en 2024 avec Rives Nature.
Bilan à 6 ans	En cours	A réaliser en 2025. Apprentie recrutée en 2023-2024 pour accompagner le SMRR pour la réalisation du bilan.

5/ RESTER ENGAGES

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Inventaire des friches économiques	Terminée	La démarche a permis d'engager la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des friches.
Suivi de la production d'EnR	En cours	Plusieurs rencontres avec des acteurs EnR organisées. Etudes de capacités avec des acteurs EnR réalisées.
MAJ Orthophoto et BD OccSol	En cours (action réalisée sur la durée)	Réalisation de l'analyse de l'artificialisation obligatoire tous les 3 ans pour les EPCI
Inventaire des vieilles forêts	En cours	Pré-cartographie réalisée. Premiers passages terrains en 2024 avec Rives Nature.
Bilan à 6 ans	En cours	A réaliser en 2025. Apprentie recrutée en 2023-2024 pour accompagner le SMRR pour la réalisation du bilan.

6/ S'AFFIRMER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Poursuivre les démarches InterScot aire métropolitaine lyonnaise et Drôme Ardèche	En cours (action réalisée sur la durée)	

S'impliquer dans la Fédé Scot	En cours (action réalisée sur la durée)	
-------------------------------	---	--

En complément plusieurs réflexions, non inscrites au plan de mandat mais nécessaire pour la révision du Scot pourraient être engagées :

- Réflexion sur la qualité des sols et la renaturation en lien avec le ZAN et l'atténuation des effets du réchauffement climatique.
- Réalisation d'une enquête ménages déplacements. Pour rappel, seul le volet mobilité n'a pas fait l'objet d'une étude telle que prévu initialement dans le plan de mandat à ce stade.
- Réflexion sur la densification des espaces urbains peu denses.
- Réflexion sur les espaces de résilience ?
- Réflexion sur la densification des ZAE et zones commerciales périphériques.
- Réflexion sur les EnR en lien avec la loi APER.
- Réflexion sur l'adéquation des ressources aux besoins: énergie, eau, sol...
- ...

Le Président Philippe Delaplacette informe les élus du Bureau que les équipes du SMRR ont commencé à travailler sur la suite de cette feuille de route au regard des nouveaux enjeux du territoire. Un séminaire de rentrée sera organisé début janvier lors du Bureau de rentrée 2024 pour échanger.

POINT RIVES NATURE : RETOUR SUR L'AG D'OCTOBRE 2023 ET LES PROCHAINS APPELS A PROJETS ABC

Yannick Simon présente un compte-rendu de l'assemblée générale d'octobre 2023 de l'association qui a donnée à l'élection d'un nouveau conseil d'administration et d'un nouveau Bureau :

Election du Conseil d'Administration

COLLEGE 1 EPCI et SMRR		COLLEGE 2 Membre d'honneur	COLLEGE 3 Collectivités territoriales / Région	COLLEGE 4 Chambres consulaires, syndicats, organismes interprofessionnels	COLLEGE 5 Entreprises	COLLEGE 6 Fédérations, Gestionnaires, et associations de protection de la nature				
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Philippe DELAPLACETTE Thierry KOVACS Simon PLENET Sylvie DEZARNAUD	Philippe GENTY Gilles VIAL André FERRAND Frederick DUBOUCHET	(attente de validation Conseil Départemental de l'Isère)	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche Sylvain BERTRAND	Représentant des entreprises < 250 ETP :	Représentant des Fédérations de Chasse / Pêche				
Vienne Condrieu Agglomération	Martin DAUBRÉE Isidore POLO	PNR Pilat : Charles ZILLIOX			Ecosphère : Jean-Louis MICHELOT	Représentant des entreprises > 250 ETP :	ARPARA Nicolas BOLDIN			
Annonay Rhône Agglomération	Christian MASSOLA Denis SAUZE						CEN38 Antoine GRAIN			
CC Entre Bièvre et Rhône	Claude LHERMET Régis VIALLATTE							CNR : Véronique GALAUP		
CC Porte de Drôm'Ardèche	Aline HÉBERT								EDF SaintAlban : Ghislain BOUAN	
CC Pilat Rhodanien	Michel DEVRIEUX									Représentant des associations de protection de la Nature :
CC Val d'Ay	Norbert COLL									

Election du Bureau de Rives Nature par le Conseil d'Administration

COLLEGE 1 EPCI et Syndicat Mixte des Rives du Rhône	COLLEGE 2 Membres d'honneur	COLLEGE 3 Collectivités territoriales (Région, Départements)	COLLEGE 4 Autres établissements (chambres consulaires, ...)	COLLEGE 5 Entreprises	COLLEGE 6 Fédérations, structure de gestion des milieux et associations de protection de la nature
Président issue du SMRR : Philippe GENTY Trésorier : Martin DAUBRÉE Secrétaire : Norbert COLL 3 représentants : Aline HÉBERT Claude LHERMET Denis SAUZE	Parc Naturel Régional du Pilat 1 Vice-Président : Charles ZILLIOX	(attente de validation Conseil Départemental de l'Isère)	Chambre d'agriculture de l'Ardèche : Sylvain BERTRAND	EDF Ghislain BOUAN	Nature Vivante Denis DELOCHE

Philippe Genty a été réélu président de l'association pour un nouveau mandat de 3 ans. De nouveaux élus siègent désormais au Conseil d'Administration et au Bureau. Une première réunion du Bureau aura lieu en décembre 2023 au SMRR.

Yannick Simon présente le prochain appel à projet en cours de préparation pour la réalisation des Atlas de biodiversité Communale. Pour rappel, la labélisation nationale, avec l'OFB, permet d'obtenir des financements sur 3 ans pour un coût moyen observé d'environ 48K€/commune. Le nouvel AAP sera lancé en décembre et bénéficiera d'une enveloppe financière à l'échelle nationale réévaluée fortement à la hausse (15M€). Dès lors, il pourrait être intéressant d'envisager des candidatures à l'échelle des EPCI et/ou en lien avec le SCOT. Il est proposé que les élus du Bureau partagent cette information dans leurs EPCI. Le plafond est fixé à 250K€ par projet avec un taux de subvention maximum de 80% des dépenses éligibles.

PRESENTATION DU PROJET DE PREFIGURATION EN VUE D'UN CLASSEMENT UNESCO : LA VALLEE DU RHONE DE VIENNE A VALENCE, UN TERRITOIRE DE TRADITION, DE DIVERSITE ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT, BERCEAU DE LA SYRAH ET DES SERINES PAR BRUNO DELAS, JACQUES GRANGE ET CHRISTOPHE PICHON

- **Rappel de l'historique du projet et de l'initiative initiale**

L'initiative revient à Bruno Delas et à Jacques Grange fin 2019 et concerne les 8 appellations des Côtes-du-Rhône septentrionales soit :

- 51 communes
- 7 EPCI
- 5 Départements
- Région AURA
- Bassin de 500 000 habitants

Plusieurs phases de construction de la démarche animée par un groupe de pilotage informel et rythmée par les vendanges.

- **Phase de préfiguration en interne, vendanges 2020 - vendanges 2022**

Phase de mûrissement de l'idée en interne de la filière viti-vinicole – étude de préfiguration en partenariat avec le LER Université Lyon 2 et consultation de personnes et structures ressources.

C'est le temps des intuitions !

Intuition que la syrah et les cépages blancs de la famille des serines sont au cœur du récit et de l'argumentaire.

Intuition que le territoire, délimité par la porte Nord de Vienne – Saint-Romain-en-Gal et la porte Sud de Valence – Crussol, territoire sans nom sous l'influence de Lyon – Grenoble et sans doute aussi de Saint-Étienne et Avignon, est un territoire de projets pertinent, profondément marqué par la vigne et le vin.

Intuition que le projet culturel peut et doit être porté par un projet de territoire auquel adhère la population.

Intuition que le projet ne peut se faire sans l'implication directe des acteurs du territoire, en premier lieu les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Intuition que les changements engendrés par le réchauffement climatique constituent un nouveau défi qui contribue à légitimer une candidature.

- **Phase de définition de la méthodologie et de cadrage de la démarche, vendanges 2022 - vendanges 2023**

⇒ Le groupe de pilotage a bien identifié les modalités comme la complexité de la procédure d'inscription et en assume les conditions comme les exigences.

⇒ Ouverture en direction de l'ensemble des parties prenantes du territoire, en premier lieu les collectivités territoriales et le SMRR.

Également les structures culturelles, de gestion du territoire et équipements publics : musée gallo-romain – V&Pah – PNR Pilat – Centre du patrimoine arménien – associations patrimoniales ...

Ainsi que certains acteurs économiques majeurs.

⇒ La clé d'une candidature est la VUE, Valeur Universelle Exceptionnelle ; une mise en récit du patrimoine qui ne relève pas du « Café du commerce », mais d'un véritable travail scientifique.

L'organisation – le 29 mars 2023, au musée gallo-romain de Saint-Romain-en-Gal, d'un séminaire scientifique s'inscrit dans cette perspective.

(Dynamique de co-production en vue de croiser les regards qui rassemble des représentants de la filière viti-vinicole, des acteurs du patrimoine, des acteurs du territoire et des référents scientifiques issus de plusieurs disciplines : c'est la « fabrique de l'intelligence collective »).

- ⇒ Prise de contact avec les différentes autorités administratives concernées par la candidature :
Préfets – Ministères Culture et Transition écologique et cohésion des territoires – Mission interministérielle Patrimoine mondial – DRAC et DREAL en région.

L'idée est en passe de devenir projet.

- **Phase de consolidation, Où en est-on pour les vendanges 2023 ?**

Des avancées significatives consolident la démarche.

Sur le plan scientifique :

A ce stade, les orientations ouvertes par le séminaire scientifique de St-Romain-en-Gal et les différentes consultations conduisent à donner un cadre plus construit du projet de candidature.

- ⇒ Un processus de patrimonialisation fondé sur :
 - Un territoire délimité par la porte nord Vienne / St-Romain-en-Gal et la porte sud Valence / Crussol ;
 - Des éléments matériels clés : le Rhône - la Côte ou les coteaux - la vigne - le vin ;
 - Des fondamentaux : les traditions - la diversité - l'adaptation au changement ;
 - Une force symbolique : les cépages de la syrah et des serines ;
 - Un enjeu environnemental : les défis du réchauffement climatique et de la valorisation de la biodiversité.
- ⇒ Un jeu d'acteurs entre les parties prenantes - les acteurs du territoire - les habitants et forces vives du territoire - les institutions.
- ⇒ Une méthodologie : la fabrique de l'intelligence collective.
- ⇒ Une dynamique : le projet culturel accélérateur du projet de territoire.

Les critères de l'UNESCO permettent d'argumenter les caractéristiques du paysage culturel créé par l'homme en phase avec la nature. La difficulté est de « faire la différence ». La voie ouverte est l'adaptation au changement, à l'instar de l'approche Paysage urbain historique l'idée est de développer une approche Paysage fluvial historique.

Sur le plan opérationnel :

- ⇒ La mobilisation des collectivités territoriales, 7 EPCI, 5 Départements, de la Région Auvergne Rhône-Alpes est bien engagée avec la perspective d'un rendez-vous avec le président de Région ;
- ⇒ Un partenariat opérationnel est en discussion avec la CNR ;
- ⇒ La démarche de candidature est identifiée par la Mission patrimoine mondial et l'interface est établi avec les ministères de la Culture, de la Transition écologique et de la cohésion des territoires aux niveaux national et régional ;
- ⇒ L'état des lieux des protections est réalisé, une carte est à l'étude ;
- ⇒ L'information des préfets est à réactiver suite aux mouvements récents ;
- ⇒ Des acteurs du territoire, musée, institutions culturelles ou de gestion de territoire, associations s'engagent dans la démarche de projet ;
- ⇒ Les parties prenantes décident de mettre en place un dispositif de gouvernance.

L'enjeu est à présent une montée en puissance du pilotage et de la capacité de travail.

Deux grands objectifs sont en ligne de mire pour le prochain cycle :

- Créer l'association support de la candidature avec un dispositif technique, humain et financier de gouvernance ;
 - Préparer le dossier de candidature pour l'inscription sur la Liste indicative française.
- **Une phase active de transition et de préparation du dispositif de gouvernance**

Les délais de mise en place des modalités techniques et juridiques, de programmation des financements et de vote des instances délibérantes déterminent la date de création de l'association-support au premier semestre 2024.

Afin de dégager une force de travail opérationnelle, une phase de transition est organisée autour d'un partenariat comprenant Inter Rhône, le Syndicat mixte Rives de Rhône (SMRR) et la Compagnie nationale du Rhône (CNR).

Le Syndicat mixte Rives de Rhône assure la maîtrise d'ouvrage administrative et opérationnelle du programme de travail et chaque partenaire contribue au financement d'un plan de cinq actions pour une période de transition de dix mois à compter du 1er décembre :

- Mise en place du dispositif de gouvernance ;
- Mise en œuvre du dispositif d'inventaire avec création d'un poste de chargé de mission ;
- Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage par un bureau d'ingénierie culturelle pour une étude de faisabilité ;
- Organisation du deuxième séminaire scientifique au printemps 2024 ;
- Plan de communication.

Budget prévisionnel à hauteur de 105 000€ réparti en 3 tiers pour cette première année de préfiguration 2023/2024 avant le dépôt d'un dossier d'intention auprès du Ministère de la Culture envisagé en fin d'année prochaine.

Renforcement de la capacité de pilotage en transformant le Groupe de pilotage informel en un Comité de pilotage structuré.

En complément de cette présentation complète, Bruno Delas apporte des précisions sur les définitions et les termes spécifiques à l'UNESCO :

Les mots-clés de l'UNESCO

Conduire une candidature pour une inscription sur la Liste du patrimoine mondial implique de bien comprendre le Patrimoine mondial et d'assimiler la signification des mots-clés de l'UNESCO.

En amont lire et relire la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel de 1972 qui engage plus de responsabilités que de privilèges :

- Responsabilité de transmettre aux générations futures le patrimoine dans un bon état de conservation et mieux encore mis en valeur ;
- Responsabilité de poursuivre le travail de connaissance scientifique ;
- Responsabilité de restituer le patrimoine aux habitants ;
- Responsabilité d'offrir le patrimoine à la terre entière ;

- Responsabilité d'assumer le devoir de solidarité envers d'autres sites confrontés à des difficultés sociales, économiques ou même d'agression ;
- Responsabilité de mettre en place les moyens techniques, juridiques, financiers et humains nécessaires à la gestion du patrimoine inscrit.

En aval le Plan de gestion pour être à la hauteur des engagements devant la communauté internationale et garantir la transmission aux générations futures.

➤ La VUE

« La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. A ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale toute entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial ».

Ce qui signifie mettre en récit les attributs matériels de tout ce qui fait patrimoine suivant une analyse comparative qui doit démontrer le caractère exceptionnel, donc faire la différence, ainsi que garantir l'authenticité et l'intégrité du patrimoine.

➤ Les 10 critères d'évaluation

L'objectif de la Liste du patrimoine mondial est de constituer un répertoire universel de la diversité des patrimoines, dont la signification peut être partagée au plus grand nombre. La liste répertorie cette diversité selon dix critères, chaque bien devant satisfaire à au moins un critère :

1. Un chef d'œuvre du génie créateur humain ;
2. Un témoignage exceptionnel de l'échange d'influences ;
3. Un témoignage exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation ;
4. Un type de construction, d'ensemble ou de paysage remarquable, illustrant une période de l'histoire humaine ;
5. Un exemple éminent d'établissement humain ou de l'utilisation traditionnelle de la terre ou de la mer ;
6. Associé à un évènement ou ayant inspiré des idées, des croyances ou des œuvres artistiques ;
7. Une aire de beauté naturelle ou un phénomène naturel remarquables ;
8. Un exemple éminemment représentatif des processus ou des grands stades de l'histoire de la Terre
9. Un exemple éminemment de processus évolutif ou écologique ;
10. Une aire d'importance mondiale pour la conservation de la biodiversité.

➤ Définition des périmètres

L'argumentaire de la VUE et l'inventaire de ce qui fait patrimoine doivent permettre de définir les critères de définition des périmètres de la zone centrale, de la zone tampon et/ou de valorisation.

Il est vraisemblable que sur notre territoire, qui se développe sur environ 80kms entre Vienne et Valence, il ne sera pas possible de définir un périmètre unique qui présente une continuité géographique. Sauf à assurer une continuité à partir du lit du Rhône mais l'exercice ne semble pas vraiment réaliste. Il conviendra d'élaborer un périmètre multisite qui, avec des discontinuités géographiques mais une cohérence patrimoniale au regard de la VUE, relèvera de la procédure de biens en série.

➡ Gestion du changement

A l'instar de l'approche Paysage urbain historique, recommandation adoptée par l'UNESCO en 2011, développer dans l'argumentaire une approche Paysage fluvial historique.

Démarche innovante qui n'est pas un acquis aujourd'hui mais qui pourrait trouver une légitimité dans le contexte des défis du réchauffement climatique et des changements sociétaux.

Philippe Delaplacette remercie les intervenants pour cette présentation complète et propose qu'une intervention soit programmée en conseil syndical début 2024 afin de tenir informé tous les élus du territoire.

COMPTE RENDU - COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Mercredi 8 novembre 11h-11h30

Elus de la CAO présents : Philippe DELAPLACETTE, Philippe GENTY, Charles ZILLIOX, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Christophe DELORD, Claudine PERROT-BERTON

Elus de la CAO excusés : Thierry KOVACS, Sylvie DEZARNAUD, Simon PLENET, Frédéric DUBOUCHET

Experts invités : JACQUES GRANGE, BRUNO DELAS, Christophe PICHON

Techniciens SMRR présents : Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Yannick SIMON, Léontine PRIMARD

Lieu : Salle du Lavoir, Châteauneuf de Galaure

Horaires : de 11h00 à 11h30

[COMMISSION D'APPEL D'OFFRE, SANS FORMALISME, LETTRE DE COMMANDE

- Marché lancé le 18 septembre 2023, procédure en format Lettre de Commande <40K€

- Date limite de réception des offres le 16 octobre à minuit, 3 plis conformes réceptionnés.

Le cahier des charges de la lettre de commande est repartagé avec les élus présents.

Présentation synthétique des 3 offres réceptionnées

Offre Territoires et Paysages (en groupement avec TRAME et AMPHI CULTURE) :

Notation technique : 75/80

La méthodologie proposée par l'équipe est fondée sur 3 piliers :

- une approche pluridisciplinaire pilotée par 3 experts paysage, procédures UNESCO/ICOMOS, sensibilisation des publics et participation citoyenne;
- une immersion sur le terrain;
- une démarche de co-construction qui intègre le séminaire scientifique préconisé dans le cahier des charges de l'étude de faisabilité.

Il en résulte une continuité de la "fabrique de l'intelligence collective" engagée depuis l'origine dont il faut escompter un saut qualitatif dans la construction de l'argumentaire de la VUE et la faisabilité du projet de la candidature comme du projet de territoire.

Le groupement dispose de très nombreuses références intéressantes en lien avec le sujet proposé sur les Rives du Rhône : Climats de Bourgogne, étude en cours et participation de TRAME à la définition de la VUE. Nombreuses références du mandataire et ses co-traitants sur des sujets similaires dont Vézelay par exemple.

Notation prix des prestations : 15,4/20

Offre FOLLEA GAUTIER

Notation technique : 50/80

La méthodologie est principalement axée sur l'approche paysage avec une très grande expertise reconnue en la matière. Elle reprend la proposition du séminaire scientifique préconisée par le cahier des charges mais risque de créer une rupture avec une vision pluridisciplinaire d'autant plus difficile à gérer que le paysage culturel est le prisme habituel des vignobles, approche qui limite par voie de conséquence la capacité à se différencier dans l'argumentaire de la VUE.

L'équipe dispose de plusieurs références intéressantes en lien avec le sujet proposé sur les Rives du Rhône dont :

- Identification et cartographie de la VUE et des enjeux de gestion du Bien Unesco Vallée de la Loire (240 km linéaires) pour la DREAL Centre
- Plan de paysage pour la perspective d'inscription UNESCO des Plages du Débarquement (Région Normandie)
- Diagnostic des paysages du Cognacais (BNIC, Bureau national interprofessionnel du Cognac) et propositions de maîtrise du développement des EnR en 2021-2023

Notation prix des prestations : 15,4/20

Offre GRAHAL

Notation technique 60/80

La méthodologie mobilise les compétences plurielles d'une équipe fédérée autour du chef de file dont l'expertise des dossiers UNESCO est non seulement reconnue mais légitimée par une grande expérience. La prise de connaissance du terrain est limitée et la méthode participative préconisée par le cahier des charges de l'étude de faisabilité avec le séminaire scientifique n'est pas mentionnée et l'approche paysage n'est pas particulièrement visée dans la proposition. Il en résulte un "dire d'expert" sur la forme d'un "tout ou rien" qui pourrait apparaître comme un avantage ou au contraire un inconvénient mais en fait ne correspond pas à la démarche de co-construction imposée par les caractéristiques des valeurs patrimoniales du terrain et voulue par la maîtrise d'ouvrage.

L'équipe dispose de plusieurs références intéressantes en lien avec le sujet proposé sur les Rives du Rhône dont :

- Préparation du dossier de candidature pour l'inscription de la Maison Carrée de Nîmes (France, Gard) sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Inscription obtenue en 2023.
- Préparation du dossier de candidature du Phare de Cordouan (France, Gironde). Dates d'exécution : 2015-2019, inscription obtenue en 2021.
- Mission de conseil pour la rédaction du dossier de candidature d'inscription de la Ville de Nice (France, Alpes maritimes), inscription obtenue en 2021.
- Préparation du dossier de candidature des Climats du vignoble de Bourgogne (France, Côte d'Or). Dates d'exécution : 2008-2015, inscription obtenue en 2015.

Notation prix des prestations : 20/20

A l'issue du vote, l'équipe dirigée par Territoires et Paysages est sélectionnée avec une moyenne de 90/100.

Le président Philippe Delaplacette conclut la CAO et le Bureau à 11h30 et remercie tous les participants.